

**pHARe** Programme de lutte contre  
le harcèlement à l'école

**Jeudi 7 Novembre 2024**

**Mme PICHON** : Enseignante

**Hadrien SERRES** : CPE

# Organisation de la séance

- 1- Définitions
- 2- Présentation du dispositif pHARe
- 3- Mon Rôle en tant que parent
- 4- Parents ambassadeurs

# 1- Définitions

# Le harcèlement

Le harcèlement est une violence répétitive, physique, verbale ou psychologique perpétrée par un ou plusieurs élèves à l'encontre d'un de leur camarade qui est dans l'incapacité à se défendre dans ce contexte précis.

## C'est un délit et les sanctions varient suivant les situations:

- **de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende** lorsque les faits auront entraîné une incapacité totale de travail (ITT) inférieure ou égale à huit jours. La mesure sera durcie si l'ITT excède 8 jours ;
- **jusqu'à de 10 ans de prison et de 150 000 euros d'amende** en cas de suicide ou de tentative de suicide de la victime harcelée.

# Le harcèlement

## Définition du harcèlement selon l'article 222-33-2-2 du Code pénal:

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail. »

Le Code pénal retient :

- la répétition des comportements ;
- l'altération des conditions de vie et leur conséquence sur la santé.

Il ne cherche pas à distinguer les comportements intentionnels des comportements non pensés pour nuire, dès lors que ces derniers ont une incidence sur les victimes.

# Le harcèlement – les conséquences

## Conséquences sur la victime :

### Sur la scolarité

- sentiment permanent d'insécurité, mal-être en classe et dans l'école ;
- absentéisme ;
- baisse des résultats scolaires ;
- redoublement, changement d'établissement, réorientation, rupture scolaire.

### Sur la personne

- isolement ;
- perte de confiance en soi et dans les autres ;
- baisse de l'estime de soi ;
- stress, angoisse ;
- état dépressif, dépression ;
- conduites agressives envers soi ou les autres ;
- tentative de suicide.

# Le harcèlement – les conséquences

## Conséquences sur le groupe où se produit le harcèlement :

- sentiment de méfiance les uns envers les autres ;
- groupe divisé en clans ;
- peur du regard et du jugement des camarades, prise de parole difficile en classe ;
- rejet de la moindre différence ;
- instauration de la loi du silence.

## Conséquences sur l'auteur de harcèlement :

- conduites agressives envers les autres ;
- sentiment d'impunité (pas vu, pas pris) ;
- processus de surenchère qui l'amènera progressivement de l'agressivité à la violence ;
- illusion d'être populaire (mais les autres ne s'y trompent pas) ;
- sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive ;
- risque de poursuite judiciaire.

# Le cyberharcèlement

Le cyberharcèlement se définit comme un acte agressif, intentionnel, perpétré par un individu ou un groupe d'individus **au moyen de formes de communication électronique**, de façon répétée et dans la durée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule.

**La loi considère ainsi que le cyberharcèlement est une forme aggravée du harcèlement moral.**

**C'est un délit et les sanctions varient suivant les situations :**

- Lorsque l'auteur est majeur et que la victime a plus de quinze ans, il risque jusqu'à deux d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans, alors la peine maximale est portée à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende.
- Lorsque l'auteur est mineur, des règles spécifiques s'appliquent s'il a moins de 13 ans. S'il a plus de treize ans et que la victime a plus de quinze ans alors la peine maximale est portée à un an de prison et 7500 euros d'amende. Si la victime a moins de quinze ans alors, la peine est portée à 18 mois et 7500 euros d'amende.



# Le cybersexisme

## Le cybersexisme, c'est :

- Être la cible d'insultes sur son corps ou de rumeurs sur sa vie amoureuse sur les réseaux sociaux
- Recevoir des messages à caractère sexuel, qui mettent mal à l'aise
- La création d'un faux compte dans le but d'humilier quelqu'un
- La diffusion de photos sans accord et diffusées avec des commentaires blessants
- La mise en ligne de photos ou vidéos intimes **sans accord**, ou la menace de le faire...

Le cybersexisme touche majoritairement les filles et renforce des normes de féminité et de masculinité pour les garçons et pour les filles.

## Pourquoi les filles en particulier?

En ligne comme hors ligne, les règles de représentation sont souvent plus strictes et plus codifiées pour les filles que pour les garçons.

On retrouve les rôles basés sur des stéréotypes sexistes qui sont attribués aux filles et aux garçons dès l'enfance, renforcés par les médias, la télé-réalité, les clips musicaux, le cinéma ou encore les publicités, qui enferment souvent les femmes dans des clichés.

Si les filles ne respectent pas ces codes, elles peuvent être cibles de violences.

## 2- Le dispositif pHARe

# Présentation

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement fondé autour de 8 piliers:

- 1- Mesurer le climat scolaire
- 2- Prévenir les phénomènes de harcèlement
- 3- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- 4- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- 5- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.
- 6- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
- 7- Suivre l'impact de ces actions.
- 8- Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources.

# Présentation

pHARe repose sur la mobilisation des élèves, des familles et des équipes éducatives et inclus les membres suivants au collège Jean-Jacques Perret :

- Deux **coordinateurs établissement** : désignés par le Chef d'Établissement pour le pilotage du dispositif pHARe dans l'établissement
- **Une équipe ressource** : 5 personnes responsables de l'organisation des dix heures annuelles sur le harcèlement et le développement des compétences psychosociales
- **Une équipe de traitement des situations** : chargé de mettre en place le protocole de prise en charge des situations de harcèlement.
- Des **élèves ambassadeurs** formés à la lutte contre le harcèlement (10 élèves minimum).
- Des **parents ambassadeurs** formés à la lutte contre le harcèlement.

# 3- Mon rôle en tant que parent

# Mon rôle en tant que parent

- Détecter le Harcèlement
- Comment parler du harcèlement avec mon enfant ?
- Comment sensibiliser mon enfant au harcèlement ?
- Mettre fin au harcèlement : comment aider mon enfant ?
- Comment agir contre le Cyberharcèlement ?
- Parcours PIX parents : <https://tinyurl.com/PIXparents> & <https://nah-familles.cned.fr>

# Âge sur les réseaux sociaux

13



REMARQUE

Entre 13 et 15 ans  
RGPD : majorité numérique fixée à 15 ans en France



YouTube



Snapchat



Instagram



TikTok



Discord



Twitch



Facebook



Twitter



Yubo



Pinterest



WhatsApp

# 4- Parents ambassadeurs



# Parents ambassadeurs

- Le rôle de parent ambassadeur est d'être identifié par les parents d'élèves pour les conseiller dans la gestion d'une situation où leur enfant se sentirait harcelé. (Les parents ambassadeurs seront formés par les coordinateurs établissement)
- Si vous êtes intéressés pour devenir parents ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement vous pouvez contacter Mme PICHON ou M.SERRES pour faire acte de candidature

**Merci pour votre écoute !**